

2 Politique

Parlement/Causus Gabon/Protection des espèces sauvages

Vers l'adoption d'un guide sur l'entraide judiciaire entre pays membres de la CEEAC



Vue partielle des représentants des parties prenantes de ces assises.



Les officiels ayant pris part à l'atelier.

Stéphane MASSASSA

Libreville/Gabon

C'est le résultat attendu de cet atelier auquel ont pris part, hier au palais Léon Mba, députés et sénateurs gabonais, membres du "Causus parlementaire gabonais pour la Conservation".

LES parlementaires gabonais membres du "Causus Gabon pour la Conserva-

tion" ont pris part, hier au palais Léon Mba, à un atelier sur "l'entraide judiciaire entre la République gabonaise et les autres pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale". C'est le cinquième vice-président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Oyiba qui a ouvert les travaux y relatifs au terme desquels, un guide sur l'entraide judiciaire devrait être adopté par les différentes parties

prenantes de ces assises (Parlement, ministère de la Justice, ministère des Eaux et Forêts, ministère de la Pêche, Agence nationale des Parcs nationaux, PNUD, ONG Conservation justice). Le présent guide devrait pouvoir constituer un outil important dans la lutte contre la criminalité transfrontalière en matière d'espèces protégées. D'autant plus qu'il a été élaboré en se référant à plusieurs au-

tres documents. Notamment, le traité d'Antananarivo sur l'entraide judiciaire, le traité de la Cémac, l'Accord de coopération entre la France et le Gabon et, la loi portant Code de procédure pénale. Soulignons que cet atelier s'inscrit dans le cadre des activités du Causus parlementaire gabonais pour la conservation dont la mission est, en plus de l'organisation périodique des séminaires de renforce-

ment des capacités des parlementaires en matière de conservation, "de contribuer à la formulation de la mise en œuvre, du suivi et d'évaluation des politiques et de la législation en matière de la protection de l'environnement, de conservation de la nature et de la biodiversité". Ainsi que d'œuvrer en vue de la transposition des accords et des engagements internationaux relatifs à la conservation dans la légis-

lation nationale. Ces assises auront donc permis aux participants d'examiner l'état de la législation ainsi que les procédures mises en place par l'Exécutif relativement à la question de la protection des espèces protégées ou menacées. Histoire également de renforcer les efforts déjà consentis pour endiguer le phénomène du commerce illégal de ces espèces sauvages.

Pêche illégale en haute mer, braconnage des mammifères

Des actions fortes pour réduire la criminalité

I. M'B.

Libreville/Gabon

DEUX espaces sont régulièrement l'objet des attaques aujourd'hui qualifiées de criminelles. D'un côté, il y a "les aires protégées", dira Abdu Razzaq Guy Kambogo, le ministre des Affaires étrangères. Lequel estime que "le braconnage se mue en actes de criminalité" qui mettent en liaison "le pays de production, le ou les pays de transit, et les pays de consommation". Si la terre ferme est impactée par cette criminalité

faunique, la haute mer gabonaise l'est aussi. "L'abondance et la qualité des ressources halieutiques présentes dans ce territoire (...) sont à l'origine de délits perpétrés par des navires nationaux et étrangers sur nos ressources aquatiques. La Pêche Illicite Non Réglementée et Non Déclarée, selon le terme aujourd'hui consacré du fait de son occurrence et de son impact, constitue un fléau, une menace importante pour la durabilité du secteur aussi bien chez nous que dans le monde", a affirmé le ministre de la Pêche, Prisca Koho-Nlend. Des bateaux battant pavillon étrangers



Membres du gouvernement et parlementaires lors de l'ouverture officielle des travaux de la rencontre sur des questions de la réglementation de la pêche.

pêchent en haute mer, et s'éclipsent avec les captures de pêche, sans les signaler à l'administration fiscale. Qu'il s'agisse du bracon-

nage des mammifères sur terre ferme ou de la pêche clandestine maritime (thon ou autres espèces de poissons), le Gabon déploie des actions vigoureuses pour

combattre cette criminalité persistante. L'intensification des patrouilles conjointes en haute mer et la mutualisation des moyens ont pu atteindre des résultats probants. L'opération Albacore de surveillance de la pêche thonière a permis de réduire les intrusions des navires indéliques. Sur 20 infractions avérées, 6 cas ont été présentées devant des juridictions pénales. Les contrôles ainsi opérés ont eu un impact favorable sur le volume déclaré des captures qui sont passées "de 10 000 tonnes en 2010, à 45 000 tonnes aujourd'hui. De plus, en

moyenne "les navires illégaux arraisonnés ont diminué, passant de 4 par an à un navire aujourd'hui", a déclaré le ministre de la Pêche. Les ministres Koho-Nlend et Kambogo ont souligné le besoin d'harmoniser les procédures. "Pour consolider le leadership gabonais, il faut renforcer le cadre réglementaire sur la pêche tant au niveau national que sous-régional". Dans le cadre de la pêche, il faut un dialogue en matière de coopération judiciaire au sein de la Commission régionale du Golfe de Guinée (Corep), organisme spécialisé sur ces questions de pêche.

Vie des partis politiques/Front d'égalité républicaine (FER)

Un septième vice-président au directoire du parti

SM

Libreville/Gabon

Jean-Paul Moubembé a été officiellement installé, jeudi dernier, par le président du Front d'égalité républicaine (FER), Bonaventure Nzigou Mamfoumbi, à la faveur d'une cérémonie, au siège dudit parti.

LE bureau directeur du Front d'égalité républicaine (FER) compte désormais un septième vice-président dans son organigramme. Il s'agit de Jean-Paul Moubembé, lequel a été installé, jeudi dernier, par le premier responsable de cette formation politique de l'opposition, Bonaventure Nzigou Mamfoumbi. C'était à la fa-



Jean-Paul Moubembé installé dans ses fonctions de 7e vice-président du FER.

veur d'une cérémonie, au siège dudit parti, sis au quartier Akébé, dans le troisième arrondissement de Libreville. C'était en présence plusieurs représentants des partis

amis, que cet avocat à la Cour s'est engagé à faire ses premiers pas en politique. Étant entendu qu'il n'avait, jusqu'ici, jamais milité au sein d'une quelconque écurie



Militants et partis amis étaient présents.

politique. L'intéressé a donné les raisons de son engagement: «le choix de mon adhésion au FER est donc le fruit d'une réflexion bien pensée et bien

mûrie, d'une part, du fait de l'animation, du pragmatisme et du fonctionnement républicain du parti; et d'autre part, au regard de son niveau de prise de position citoyenne qui

est, dois-je le souligner, l'une des principales causes de l'action démocratique pour laquelle j'ai décidé de m'engager sans réserve». De même, ce nouveau membre du bureau exécutif du FER a souligné tout le sens de son adhésion qui s'inscrit, a-t-il dit, dans "une vision de concorde, d'union, de fraternité et de cohésion sociale devant favoriser le vivre-ensemble et bâtir une nation gabonaise solide et démocratique". D'autant plus que, a-t-il soutenu, "ce vivre-ensemble est un socle, tel un rocher sur lequel l'édifice nouveau auquel nous rêvons tous, devrait être bâti afin que les générations futures connaissent la paix et la stabilité".